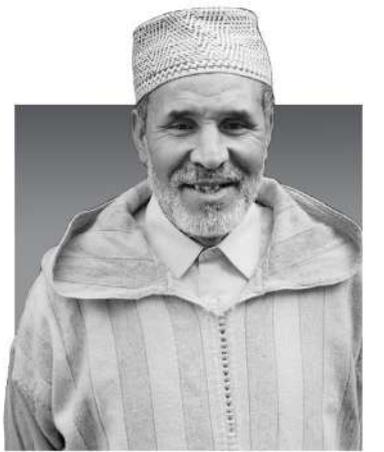
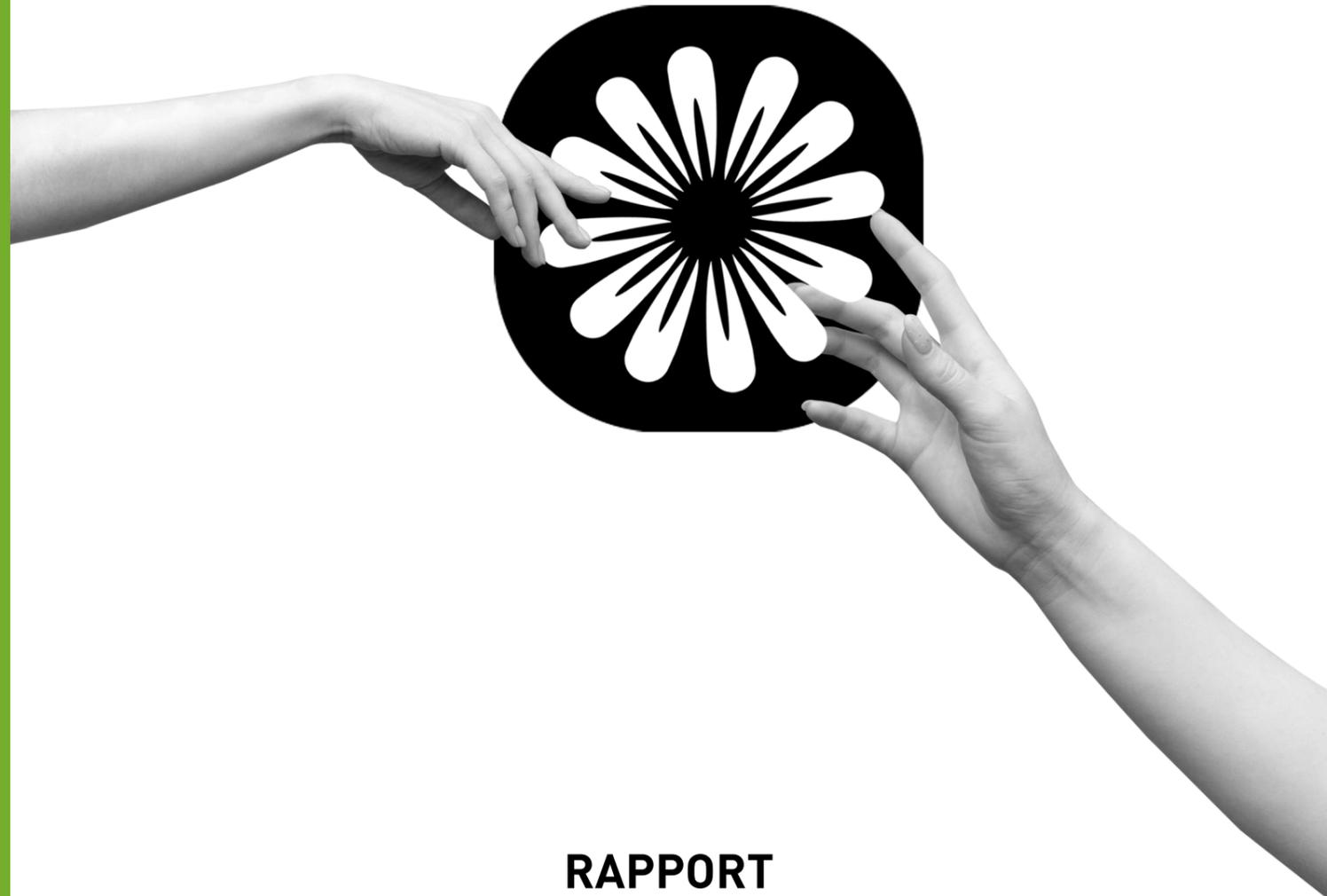


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ





**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ**

2022





LA CIMR

VALEURS

Honnêteté, Responsabilité, Professionnalisme, Équité, Serviabilité, Transparence, Esprit d'équipe.

MISSION

Administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace de qualité et une performance financière optimale.

VISION ET CHOIX STRATÉGIQUES

- L'extension progressive de la couverture de notre régime à l'ensemble des salariés du secteur privé. Cette extension se fera, selon les résultats de la réforme du secteur de la retraite en cours, soit dans le cadre de la généralisation de notre régime, soit à titre facultatif grâce au travail de recrutement que nous entreprenons.
- Le développement et le renforcement des services offerts par la CIMR à ses clients, dans une démarche de progrès continu.
- Le développement de la gestion financière en tant que second métier de la caisse, pour renforcer la part des revenus financiers dans le financement du régime.
- L'amélioration permanente des compétences et du professionnalisme de nos équipes pour qu'elles continuent à répondre au mieux aux besoins de nos clients.

NOS MÉTIERS

- Elaborer des produits et prestations adaptés aux besoins évolutifs des affiliés actuels et potentiels,
- Développer la base de nos adhérents et de nos affiliés,
- Gérer les contributions et assurer leur recouvrement,
- Servir les pensions dans une approche client,
- Gérer les placements et optimiser leur rendement,
- Veiller à l'équilibre du régime

EDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT



M. Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général

Comment le contexte macroéconomique actuel, marqué par une croissance inférieure aux attentes, une inflation à deux chiffres et un marché financier en méforme affecte-t-il le secteur des retraites au Maroc ?

Les régimes de retraite par répartition sont connus pour leur résilience devant l'inflation, ce que n'est pas le cas de la capitalisation.

Pour rappel, dans un régime de retraite par répartition, les contributions collectées durant une année sont destinées à payer les prestations de la même année. Quand il y a de l'inflation, celle-ci impacte également les salaires et, par ricochet, les contributions collectées par le régime, qui dispose alors de plus de ressources et peut augmenter en conséquence les pensions de retraite, afin de protéger le pouvoir d'achat des retraités. Cependant, une forte inflation peut aussi réduire la consommation intérieure et avoir des répercussions sur le développement économique, et donc sur le taux d'emploi.

Quant à la performance du marché financier, elle a un impact direct sur l'autre source de financement des régimes de retraite, que sont les revenus financiers.

Dans ce contexte, comment a évolué le nombre d'adhérents et le nombre des affiliés à la CIMR en 2022 ?

510 nouvelles entreprises ont adhéré à la CIMR en 2022. Le nombre d'actifs cotisants a augmenté lui de 5% à 409 354. Cette progression est supérieure à la moyenne historique. Ce chiffre dépasse largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 1,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

Pensez-vous que la baisse du pouvoir d'achat et le renchérissement des charges des entreprises ont eu un impact sur l'évolution des adhésions chez la CIMR ?

Certainement que l'inflation, qui a touché surtout les produits alimentaires, réduit les budgets consacrés à l'épargne par les ménages. Ceci étant dit, les besoins sont tellement importants que les marges de développement restent très importantes.

Un mot sur le comportement du portefeuille financier en cette année trouble pour le marché financier ?

L'année 2022 a été très compliquée, avec une forte inflation, un ralentissement de la croissance, une forte baisse de la bourse et l'augmentation des taux. Ces éléments ont fortement impacté nos résultats financiers.

De manière générale, quelle stratégie de placement adopte la caisse ?

En 2022, nous avons concentré nos investissements sur l'obligataire, en plus de quelques opérations stratégiques.

Comment se comportent le régime de la CIMR ?

Le régime CIMR, au niveau de son image, est très apprécié par tout le monde, par les entreprises et les salariés, chacun est convaincu que c'est un régime pérenne et qui tient, ce qui fait qu'il draine de plus en plus de monde. Nous avons mis en place des moyens marketing et des structures de conseillers très large, une soixantaine, qui travaillent à travers tout le Maroc, et qui vont voir les entreprises et contacter les personnes physiques pour les sensibiliser à la nécessité d'adhérer à la CIMR. Ces démarches connaissent un très grand succès.

Ceci est-il conforme aux attentes de la caisse ou y'a-t-il d'autres objectifs plus ambitieux pour le régime ?

Pour rappel, la caisse couvre en complémentaire 45% des assurés de la CNSS cotisant une année complète et 11% de la population totale CNSS. Cela veut dire que nous avons encore un périmètre important à conquérir.

En ce qui concerne la retraite individuelle lancée en 2017, nous avons réalisé plus de 11 000 nouveaux contrats en 2022 et avons été surpris de voir que ce sont surtout les salariés qui ont souscrit au produit. Il s'agit de personnes qui n'ont pas la CIMR ou qui y sont déjà mais qui estiment que la pension qu'elles se sont constituées n'est pas suffisante et veulent donc l'améliorer.

Nous continuons de faire la promotion de ce produit car nous sommes convaincus qu'il répond aux besoins d'une grande partie de la population marocaine, qu'elle soit résidente au Maroc ou à l'étranger, notamment dans des pays qui ne disposent pas de sécurité sociale incluant un plan de retraite comme dans le Moyen Orient.

Notre vision est de continuer à être la caisse de retraite complémentaire du privé et si dans le cadre de la réforme de la retraite, les pouvoirs publics estiment qu'on peut généraliser ce régime et le rendre obligatoire, on sera heureux de jouer ce rôle également.

Pour finir, un mot sur la pérennité financière du régime CIMR ?

La pérennité du régime a été confirmée. En effet, la projection du fonds de prévoyance

réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période de projection.

De même, la CIMR respecte les critères de pérennité fixés par la Loi 64-12 ainsi que par la Circulaire du Président de l'ACAPS du 04 Mars 2019 relative au contrôle des organismes de retraite de droit privé.

Les résultats du bilan actuariel ont été certifiés par le cabinet d'actuariat indépendant Deloitte France.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils sont enregistrés au cours d'une année qui a connu un grand tassement du marché financier, avec un recul des indicateurs boursiers de près de 20%. Cela montre que le régime géré par la CIMR est très résilient.





SOMMAIRE

12

**VERS UN RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ
AVEC LE CLIENT**

13

**DIGITALISATION ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES À L'ÈRE DU PROCESSUS
DE TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE**

14

**UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION CONSTRUIT
SUR LA BASE D'UNE NORME INTERNATIONALE DE RÉFÉRENCE**

16

ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2022 - CHIFFRES CLÉS

24

LA GOUVERNANCE DE LA CIMR

34

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

Etats financiers de l'exercice 2022
Bilan actuariel 2022

46

AUDIT ET CERTIFICATIONS 2022

58

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LA CIMR, ENGAGÉE À VOS CÔTÉS TOUTE VOTRE VIE !

01 Je suis salarié ou je travail pour mon propre compte :

J'active l'accès à mon espace personnel sur www.cimr.ma ou à travers l'application MyCIMR, pour gérer mon compte et mes cotisations, et suivre ma carrière et l'évolution de mes points CIMR.



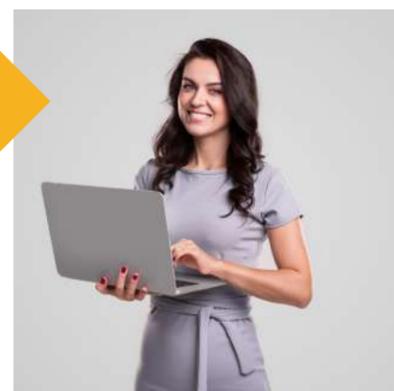
02 Je consulte mon relevé de points régulièrement sur mon espace personnel :

Je vérifie ma carrière pour m'assurer que toutes les années travaillées y figurent, et que mes informations personnelles sont correctes. Dans le cas contraire, j'en informe la CIMR en transmettant les pièces justificatives correspondants.



03 Je veux estimer ma future pension de retraite :

Je consulte le site CIMR ou prends contact avec un conseiller, et je réalise des simulations selon l'âge de départ en retraite et mon objectif de pension.



04 Je veux améliorer le niveau de ma future pension :

Je prends contact avec un conseiller commercial pour m'informer sur les formules existantes me permettant d'atteindre mon objectif de pension.



05 Ma retraite approche, je veux faire le point sur ma retraite :

Je prends rendez-vous via le site CIMR avec un conseiller au niveau de l'agence régionale la plus proche, pour me renseigner sur les démarches à suivre.



06 J'arrive à l'âge de la retraite :

Je dépose moi-même ou via mon employeur ma demande de pension renseignée et accompagnée des pièces nécessaires disponible sur le site CIMR, auprès de l'agence régionale la plus proche en prenant un rendez-vous au préalable.



07 Je souhaite suivre le traitement de ma demande de pension :

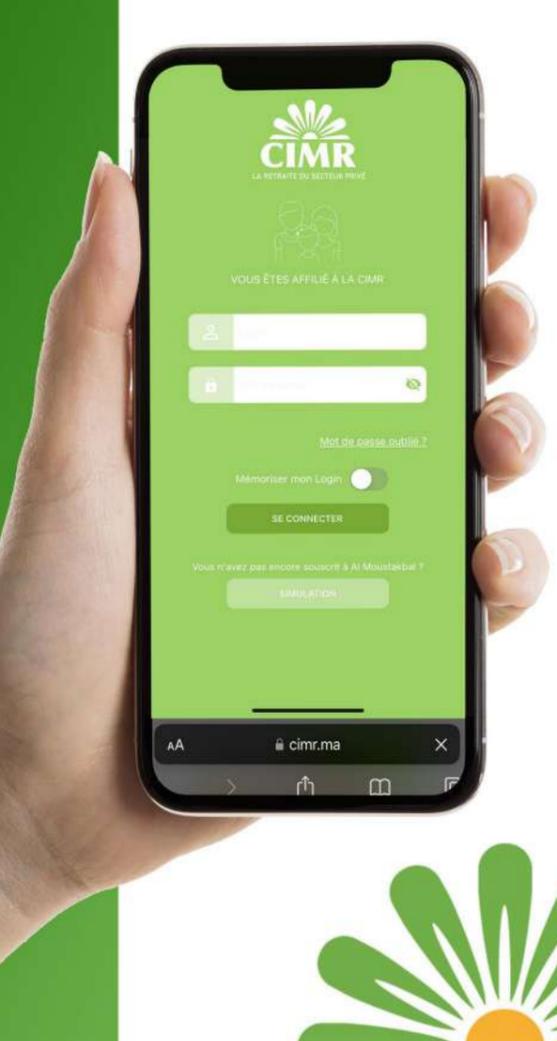
Je prends contact avec le centre de relation client au 05 22 42 48 88, ou je me connecte à mon espace personnel CIMR Dialcom web ou mobile.



08 Je souhaite garantir le paiement régulier de ma pension de retraite :

J'atteste de ma vie selon le planning trimestriel ou annuel via l'option Rahati ou l'application mobile CIMR Dialcom, et informe la CIMR sur tout changement dans ma situation.





**AVEC MYCIMR,
CONSULTEZ
VOTRE COMPTE
PERSONNEL
CIMR ET GÉREZ
À DISTANCE
TOUTES VOS
OPÉRATIONS**



VERS UN RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ AVEC LE CLIENT

L'APPLICATION MYCIMR, POUR MIEUX GÉRER ET PRÉPARER SA RETRAITE !

Dans la continuité de sa politique de modernisation et de diversification de ses canaux de communication, la CIMR a renforcé une fois de plus en 2022, son empreinte en tant que caisse dynamique et moderne.

La CIMR a ainsi lancé sa nouvelle application mobile MyCIMR, une plateforme destinée à améliorer la communication avec les affiliés de la caisse, leur permettant de consulter leur compte personnel et de gérer à distance leurs opérations en toute simplicité et sécurité pour les aider à mieux préparer leur retraite.

MyCIMR permet aux affiliés de consulter leur livret individuel et connaître le détail de leurs droits, de réaliser des simulations de pension, ou encore de gérer leurs cotisations (modalités de prélèvements, versements exceptionnels...) lorsqu'il s'agit d'un affilié adhérent à titre individuel.

**PRENEZ VOTRE RENDEZ-VOUS
EN LIGNE VIA LA NOUVELLE PLATEFORME
DE PRISE DE RENDEZ-VOUS
SUR WWW.CIMR.MA
24/24 ET 7J/7**



**LES RENDEZ-VOUS SONT
DÉSORMAIS OBLIGATOIRES**



**SCANNEZ ICI POUR
PRENDRE VOTRE RENDEZ-VOUS**



DIGITALISATION ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES À L'ÈRE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE

UNE PLATEFORME DE PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE !

La CIMR a doté son portail www.cimr.ma d'une nouvelle fonctionnalité destinée à garantir un meilleur accueil au niveau des agences régionales de la caisse.

Accessible depuis la page d'accueil du portail, une plateforme électronique permet aujourd'hui aux retraités et futurs retraités de la CIMR de prendre en ligne un rendez-vous avec un conseiller retraite. Ce nouveau service offert dans l'ensemble du réseau des agences de la CIMR permet de proposer une prise de rendez-vous adaptée à leur besoin (dépôt de dossier de retraite, demande d'informations, assistance.....etc...), et en fonction de leur lieu d'habitation en choisissant l'agence la plus proche de chez eux.



UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION CONSTRUIT SUR LA BASE D'UNE NORME INTERNATIONALE DE RÉFÉRENCE

PROCESSUS D'AUTHENTIFICATION MOYENNANT LA CINE

La CIMR a signé une convention avec la DGSN pour pouvoir bénéficier d'un service d'authentification robuste dénommé « Open-ID » offert par cette dernière.

Ce nouveau mode d'authentification a été imbriqué dans un premier temps à l'application MyCIMR dédiée à nos affiliés pour s'assurer à la fois de l'authenticité de la personne connectée et assurer également l'assainissement des données stockées sur notre Système d'information, en prévision du chantier de la Refonte attendu par toutes les parties prenantes de la CIMR.

Cette fonctionnalité est basée sur la Reconnaissance Faciale et la comparaison des données disponibles sur la CNIE de l'affilié, lues moyennant la technologie NFC, avec les données CIMR. Une fois la vérification est concluante, l'affilié reçoit ses coordonnées d'authentification.

LA CERTIFICATION ISO 27001 POUR UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION À L'EFFICACITÉ PROUVÉE

L'obtention de la certification ISO 27001 pour la CIMR vient renforcer son engagement en matière de gestion de la sécurité de l'information, et envers les systèmes de gestion de la qualité et la performance, et ce, en s'appuyant sur la base d'une norme internationale de référence.

ISO 27001, une norme qui définit les systèmes de gestion de la sécurité de l'information, qui intègre les contrôles juridiques, physiques et techniques inclus dans les processus de gestion des risques de l'information d'une organisation.



**ACTIVITÉ DE LA CIMR EN
2022 - CHIFFRES CLÉS**

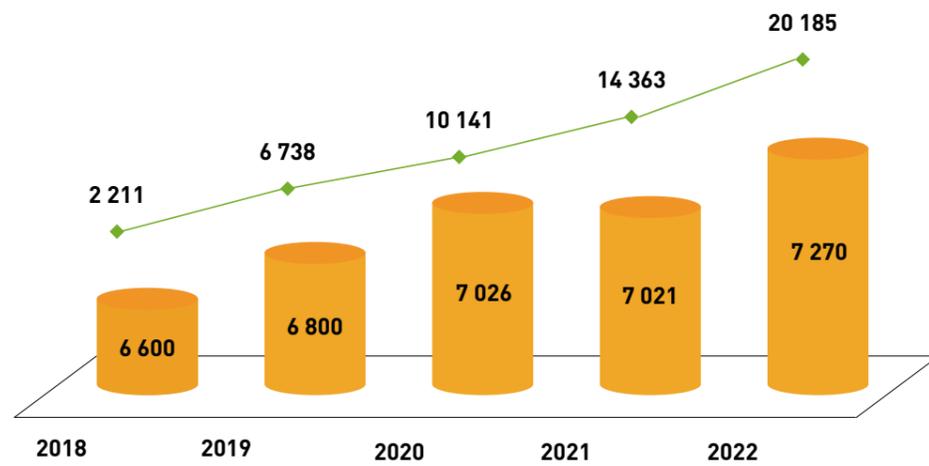


LES ADHÉRENTS



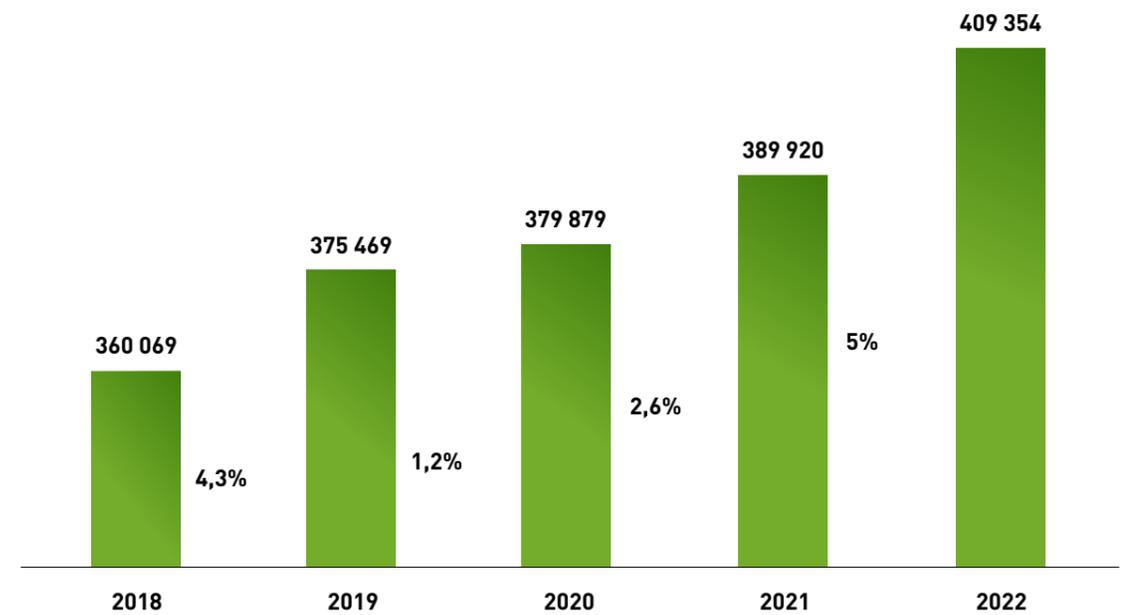
LES AFFILIÉS

ÉVOLUTION DES ADHÉRENTS ACTIFS PAR ANNÉE



- Adhérents actifs type 1
- ◆ Adhérents individuels

ÉVOLUTION DES ACTIFS COTISANTS



En 2022	Homme	Femme
Actifs cotisants	278 314	131 040
Age moyen	39,2	

L'exercice 2022 a enregistré un total de **11 433** nouvelles adhésions de groupe et individuelles

261 entreprises radiées donnant lieu à un montant de **371 603 293 DH** au titre des indemnités de radiation.

432 adhérents ont amélioré la couverture au profit de **5 900** affiliés

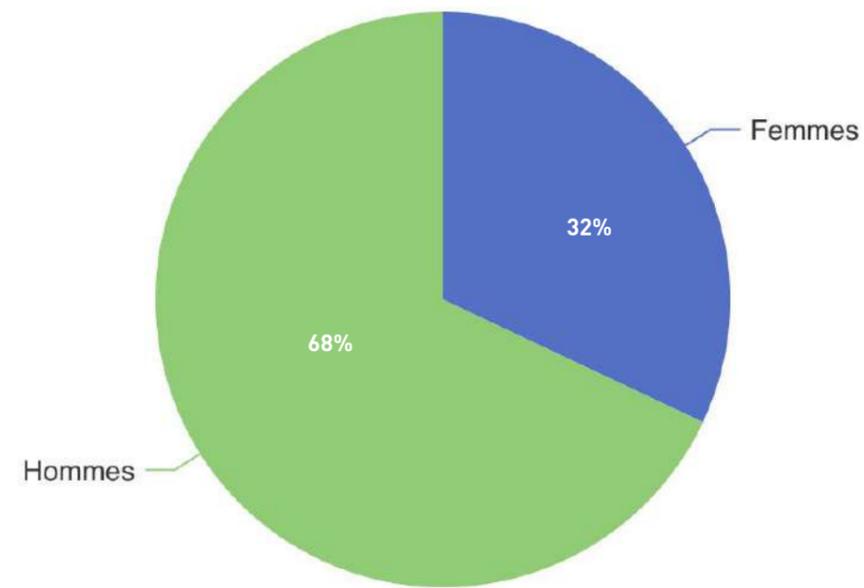
567 adhérents ont opéré des achats de points pour le bénéfice de **834** affiliés

Au titre de l'exercice 2022, le nombre des affiliés s'est établi à **716 382** salariés affiliés répartis comme suit :

- **409 354** actifs cotisants

- **307 028** ayants droit

RÉPARTITION DES ACTIFS COTISANTS PAR SEXE

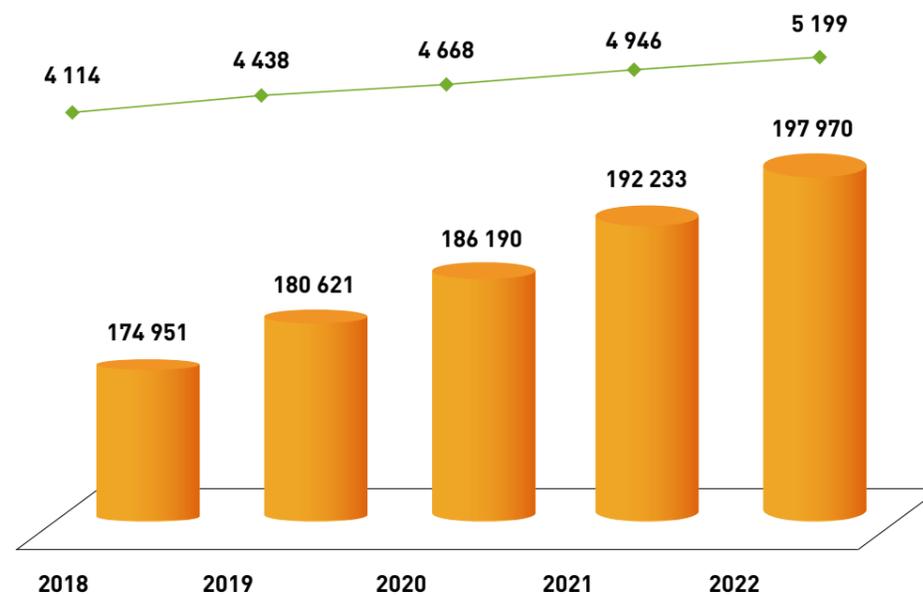


En 2022	Homme	Femme
Actifs cotisants	68%	32%



LES ALLOCATAIRES

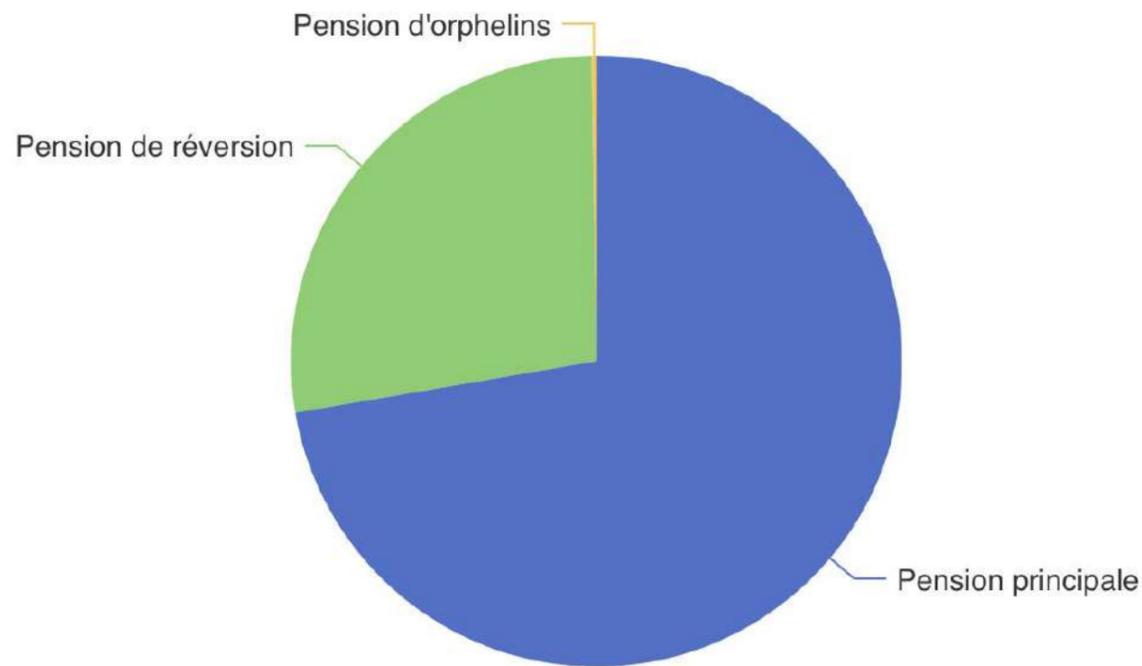
ÉVOLUTION DES ALLOCATAIRES ET PENSIONS ANNUELLES (EN MILLIONS DE DIRHAMS)



- Nombre de pensions en cours de service retraités
- ◆ Pensions servies en Mdh

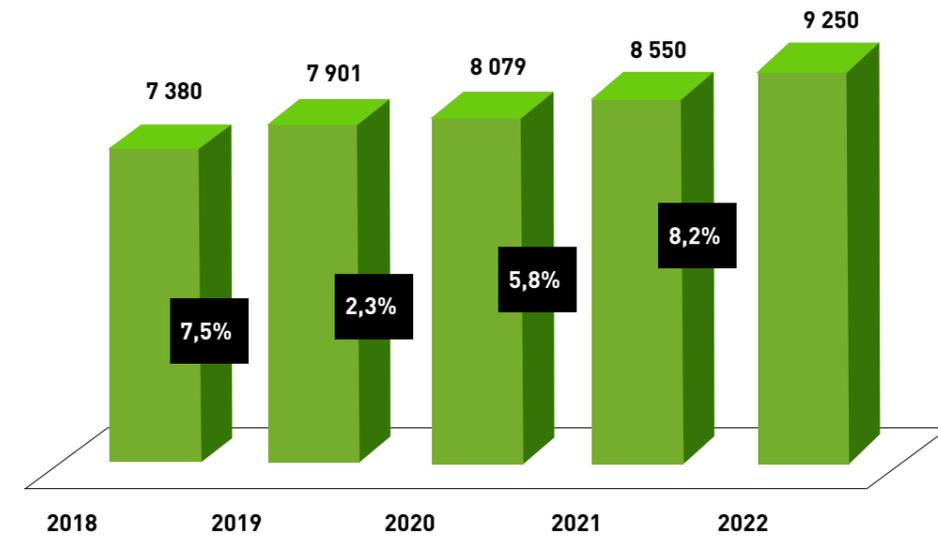


RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR NATURE DE PENSION



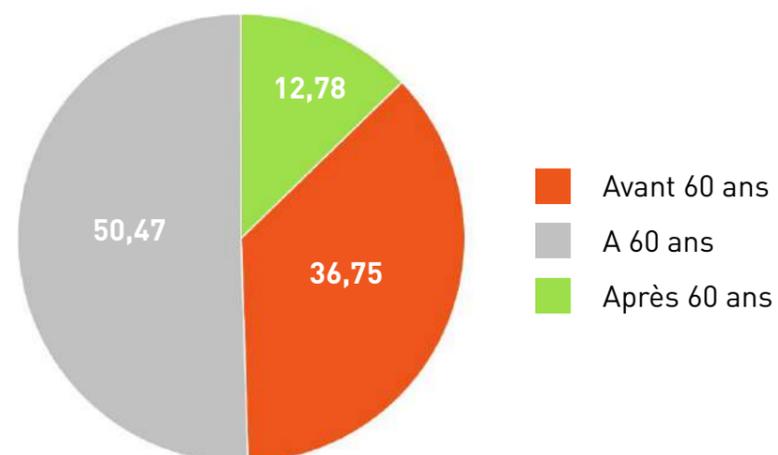
Nature des pensions	Pension en service
Pension principale	143 140
Pension de réversion	54 314
Pension d'orphelins	516

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS GLOBALES (EN MILLIONS DE DIRHAMS)



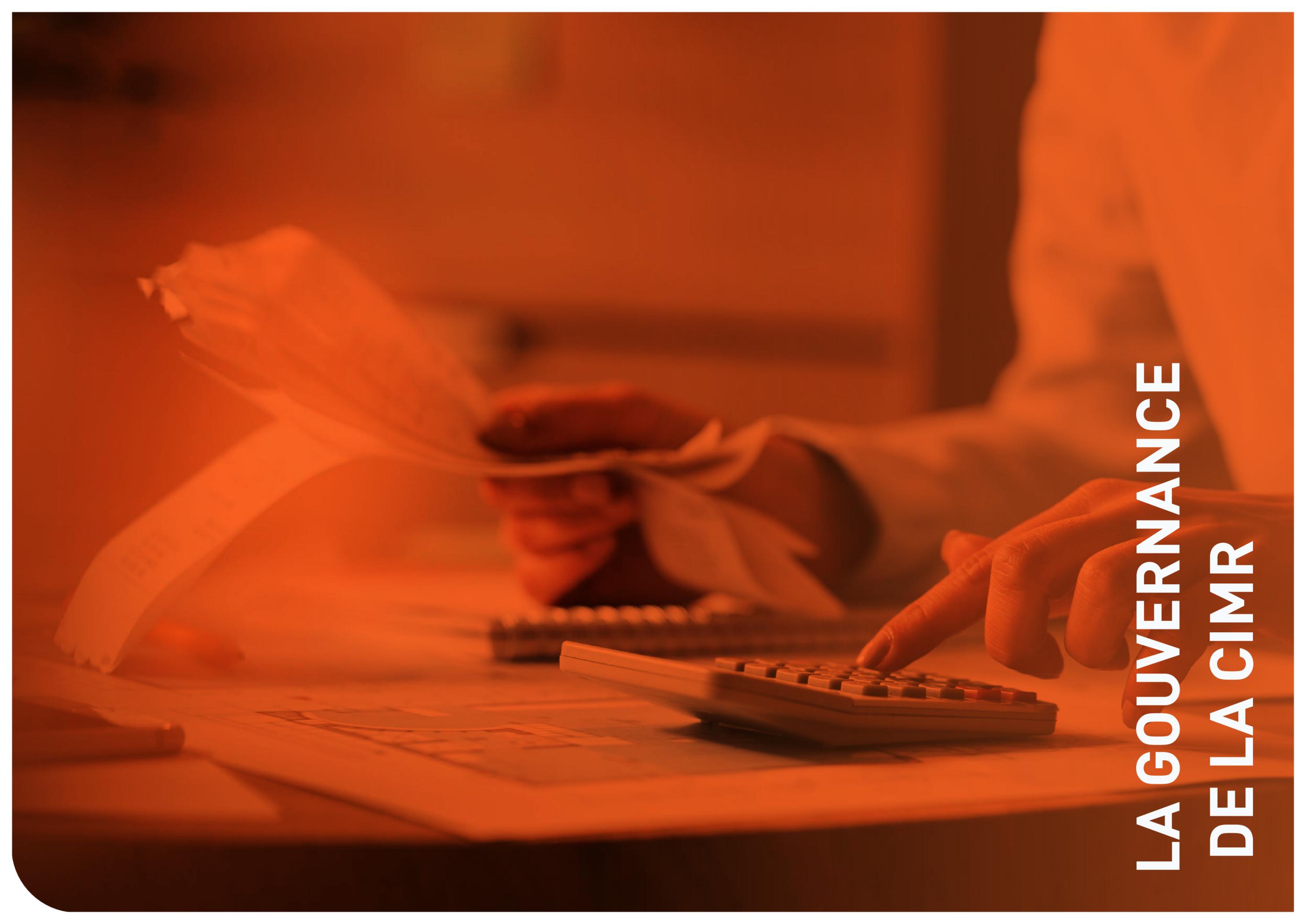
Au titre de l'exercice 2022, le total des contributions globales (part patronale, part salariale et cotisations des adhérents) est passé de **8 550** millions de dirhams en 2021 à **9 250** millions de dirhams en enregistrant ainsi une augmentation de **8,2 %**.

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR ÂGE DE LIQUIDATION DE PENSION



PARAMÈTRES DU RÉGIME EN 2022

Salaire de référence pour l'exercice 2022	28,20 DH
Valeur du point en service pour l'exercice 2022	13,01 DH
Taux de revalorisation de l'Option Capital 2022	2,75 %

A photograph of a person in a white lab coat sitting at a desk, using a calculator. The scene is dimly lit with a strong orange-red color cast. There are several sheets of paper on the desk, some of which are slightly crumpled. The person's hands are visible, with one hand on the calculator and the other near some papers. The overall atmosphere is professional and focused.

**LA GOUVERNANCE
DE LA CIMR**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé au minimum de six membres et au maximum de quinze membres, personnes physiques bénévoles, représentants d'adhérents de la caisse, et élus pour une durée de 4 années renouvelable par l'Assemblée Générale des adhérents. Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président au moins deux fois par an. Il peut également être convoqué par la majorité des membres ou par le commissaire aux comptes.

Le Conseil représente l'association dont il exerce tous les droits. Il détermine les orientations de l'activité de la Caisse et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles qu'il juge nécessaires. Il assure le pilotage du régime.

Le Conseil d'Administration de la CIMR a la particularité de regrouper quelques-uns des plus grands managers du Maroc qui font profiter de leur compétence et expérience, la communauté des ayants droit de la Caisse. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein, les membres des Comités de gouvernance.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022

PRÉSIDENT

Khalid CHEDDADI

VICES PRÉSIDENTS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

SECRÉTAIRE

Jaouad LMOURABITI, Directeur Exécutif

ADMINISTRATEURS

Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Mehdi TAZI, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Ramsès ARROUB, représentant Wafa Assurance

Mohamed Karim MOUNIR, représentant la Banque Populaire

Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR

Said EL HADI, représentant SONASID

Mohamed EL KETTANI, représentant GROUPE OGM

Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS

Fawzi BRITEL, représentant CARDEX

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte France





LES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ DE PILOTAGE

Composé du président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme.

A travers le bilan actuariel annuel qu'il élabore et des études statistiques diverses qu'il mène, ce Comité a pour mission de s'assurer que les critères de pérennité du régime, fixés par la charte de pilotage, sont constamment respectés.

Il est tenu de proposer au Conseil d'Administration toutes mesures de nature à la sauvegarder.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

M. Khalid CHEDDADI

Président Directeur Général de la CIMR

M. Hassan OURIAGLI

Administrateur de la CIMR, représentant SNI

Mme Rachida BENABDALLAH

Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Mehdi TAZI

Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs à l'exclusion du Président. Il examine avec l'assistance des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration et veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la Caisse.

Le comité d'Audit adresse annuellement son rapport d'activité au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mme Rachida BENABDALLAH

Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Ramsès ARROUB

Administrateur de la CIMR, représentant Wafa ASSURANCE

M. Said EL HADI

Administrateur de la CIMR, représentant la SONASID

M. Fawzi Britel

Expert-Comptable, représentant DELOITTE AUDIT





LES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Comité d'Investissements est composé du Président du Conseil d'Administration, et de trois Administrateurs. Il a pour mission :

- D'élaborer les choix stratégiques de la gestion financière, conformément à la charte financière, et superviser leur mise en oeuvre après validation du Conseil d'Administration.
- D'élaborer et proposer au Conseil d'Administration, l'Allocation Stratégique d'Actifs, sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans.
- D'arrêter le règlement financier et de veiller sur son respect par le management de la caisse.
- De prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et de diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- D'autoriser la désignation de la CIMR, du Président ou du Directeur Général agissant pour le compte de la CIMR, en tant qu'administrateur d'une autre société.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

M. Khalid CHEDDADI

Président du Conseil d'Administration de la CIMR

M. Mohamed EL KETTANI

Vice-président de la CIMR, représentant ATTIJARIWAFI BANK

M. Mohamed Karim MOUNIR

Administrateur CIMR, représentant la BCP

M. Ramsès ARROUB

Administrateur de la CIMR, représentant WAFI ASSURANCE





LES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composé du Président du Conseil d'Administration et de deux Administrateurs, ce Comité valide la politique salariale, fixe la rémunération des cadres de direction et nomme aux postes de direction.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

M. Khalid CHEDDADI

Président du Conseil d'Administration de la CIMR

M. Chakib ALJ

Vice-président de la CIMR, représentant la CGEM

M. Abdelmjid TAZLAOUI

Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS

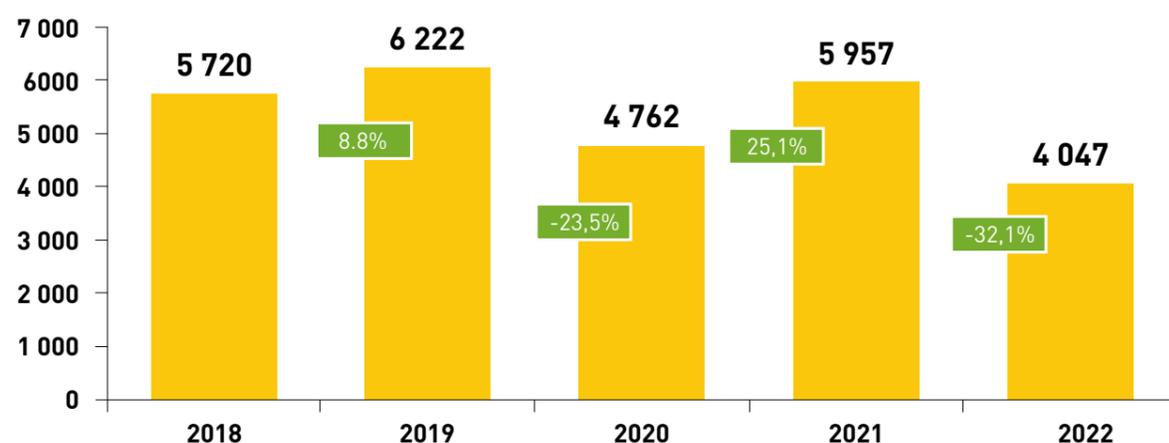




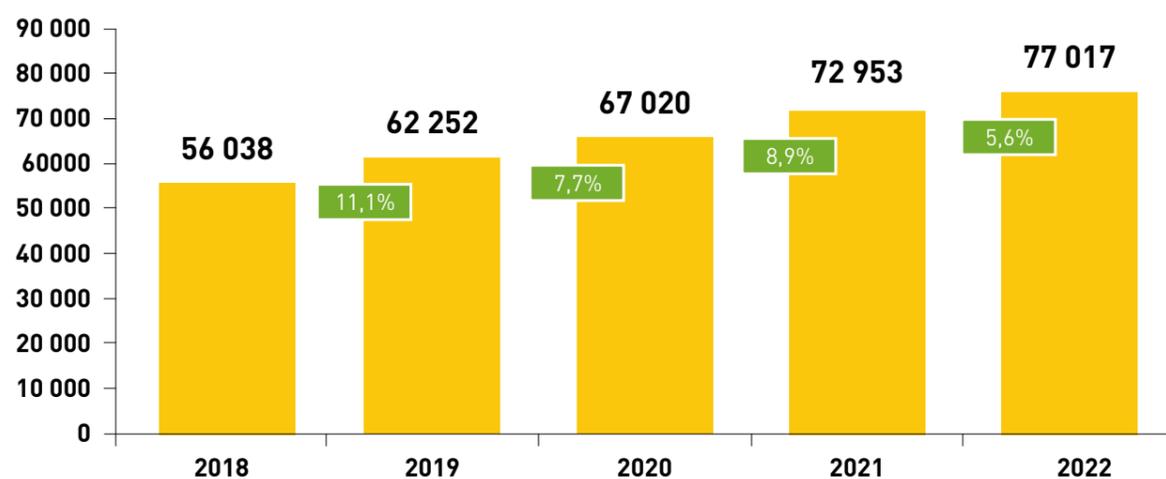
**RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 2022**

LA RÉSERVE DE PRÉVOYANCE

ÉVOLUTION DE LA DOTATION AUX PROVISIONS TECHNIQUES, EN MILLIONS DE DH (HORS PMC)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES, EN MILLION DE DH



Conformément aux dispositions statutaires, la réserve de prévoyance a été affectée pour le montant total de l'excédent d'exploitation. Elle est passée de 72 953 millions de Dh à 77 017 millions de Dh, représentant une progression de 5,6%.

LES REVENUS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2022, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 3 191 millions de dirhams contre 3 769 millions de dirhams en 2021, enregistrant une baisse de -15,3%.

Les charges de placement ont atteint la valeur de 2 125 millions de dirhams en 2022, contre 348 millions de dirhams en 2021, enregistrant une hausse de 511,2%.

En 2022, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 1 065 millions de dirhams contre 3 421 millions de dirhams en 2021, enregistrant une baisse de 68,8%.

PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DH

	2022	2021	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	3191	3769	-15,3%
Revenus de valeurs mobilières	1204	1069	12,6%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	1618	2148	-24,7%
Gains de change	1	0	338,7%
Intérêts et autres produits de placements	24	32	-24,2%
Reprise sur charges de placements	345	520	-33,7%
CHARGES DES PLACEMENTS	2125	348	511,2%
Droits de garde sur titres	7	7	9,6%
Frais sur opérations sur titres	-10,00	3	-390,9%
Pertes de change	0	0	39,4%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	34	39	-13,9%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	1	0	179,9%
Dotations sur placements	2093	298	602,8%
RESULTAT FINANCIER	1066	3421	-68,8%

FRAIS GÉNÉRAUX, PERTES ET PROFITS EN MILLIONS DE DIRHAMS

	2022	2021	Variation
Frais généraux et DEA	262	124	110,7%
Charges exceptionnelles	93	70	32,6%
Produits exceptionnels	73	38	89,8%
Total des frais généraux, pertes et profits	282	156	80,7%
Rapport au total des contributions	2,9%	1,7%	66,2%
Total des frais généraux hors exceptionnels	262	124	110,7%
Rapport aux produits techniques	2,7%	1,4%	93,8%



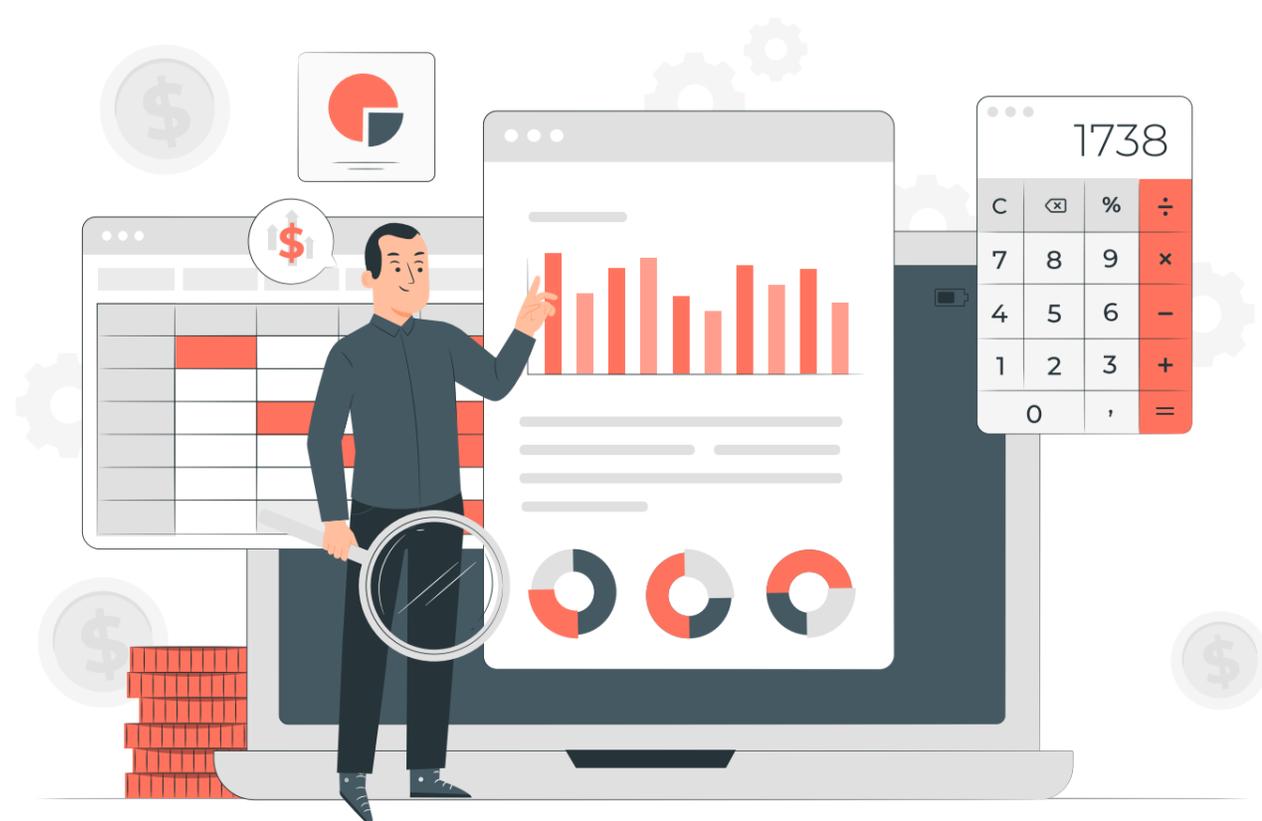
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Actif

EXERCICE 31/12/2022

ACTIF	Exercice 31/12/2022			Exercice 31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	76.831.985.784	3.103.232.412	73.728.753.371	70.055.679.336
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR	284.560.663	102.762.943	181.797.720	5.751.609
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	284.560.663	102.762.943	181.797.720	5.751.609
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21.715.445	16.248.991	5.466.454	5.431.630
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	21.715.445	16.248.991	5.466.454	5.431.630
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112.090.516	79.762.555	32.327.961	24.999.384
Terrains	-	-	-	-
Constructions	52.204.243	40.470.551	11.733.693	12.833.781
Installations techniques, matériel et outillage	3.142.437	2.665.900	476.537	58.003
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	46.822.959	34.319.671	12.503.288	5.557.468
Autres immobilisations corporelles	2.598.437	2.306.434	292.004	45.683
Immobilisations corporelles en cours	7.322.439	-	7.322.439	6.504.449



IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	5.874.651	-	5.874.651	5.272.631
Prêts immobilisés	5.874.651	-	5.874.651	5.272.631
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	76.407.744.508	2.904.457.923	73.503.286.585	70.014.224.082
Placements immobiliers	5.939.473.382	201.379.416	5.738.093.966	564.399.848
Obligations et bons	462.246.568	-	462.246.568	359.999.968
Actions et parts sociales	69.815.880.455	2.703.078.507	67.112.801.947	68.750.882.032
Prêts et effets assimilés	178.528.940	-	178.528.940	128.740.602
Dépôts en comptes indisponibles	-	-	-	200.000.000
Autres placements	11.615.163	-	11.615.163	10.201.633
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	6.021.962.795	2.338.953.293	3.683.009.502	3.521.902.499
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	98.390.877	17.331.647	81.059.230	92.995.532
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	5.463.670.902	2.316.665.424	3.147.005.478	3.006.838.553
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	3.212.186	-	3.212.186	389.369
Personnel débiteur	638.648	-	638.648	700.661
Etat débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	6.303.852	4.956.223	1.347.629	1.452.332
Comptes de régularisation - actif	449.746.330	-	449.746.330	419.526.052
Titres et valeurs de placement	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (Elements circulants)	-	-	-	-
TRÉSORERIE	274.797.327	-	274.797.327	103.831.164
Tresorerie- Actif	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	274.750.635	-	274.750.635	103.798.912
Caisses, régies d'avances et accreditifs	46.692	-	46.692	32.252
TOTAL GENERAL	83.128.745.906	5.442.185.706	77.686.560.200	73.681.412.999

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Evolution en %
FINANCEMENT PERMANENT	77.032.564.845	72.968.214.619	6%
CAPITAUX PROPRES	4.169.954.207	3.419.375.896	22%
Capital social ou fonds d'établissement			
À déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, (dont versé...)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			
Report à nouveau (1)			
Résultats nets en instance d'affectation (1)			
Résultat net de l'exercice (1)	4.169.954.207	3.419.375.896	22%
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	72.846.761.381	69.533.666.401	5%
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition			
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation			
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	72.846.761.381	69.533.666.401	5%
Autres provisions, fonds et réserves techniques			
CAPITAUX PROPRES ASSI-MILES			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			

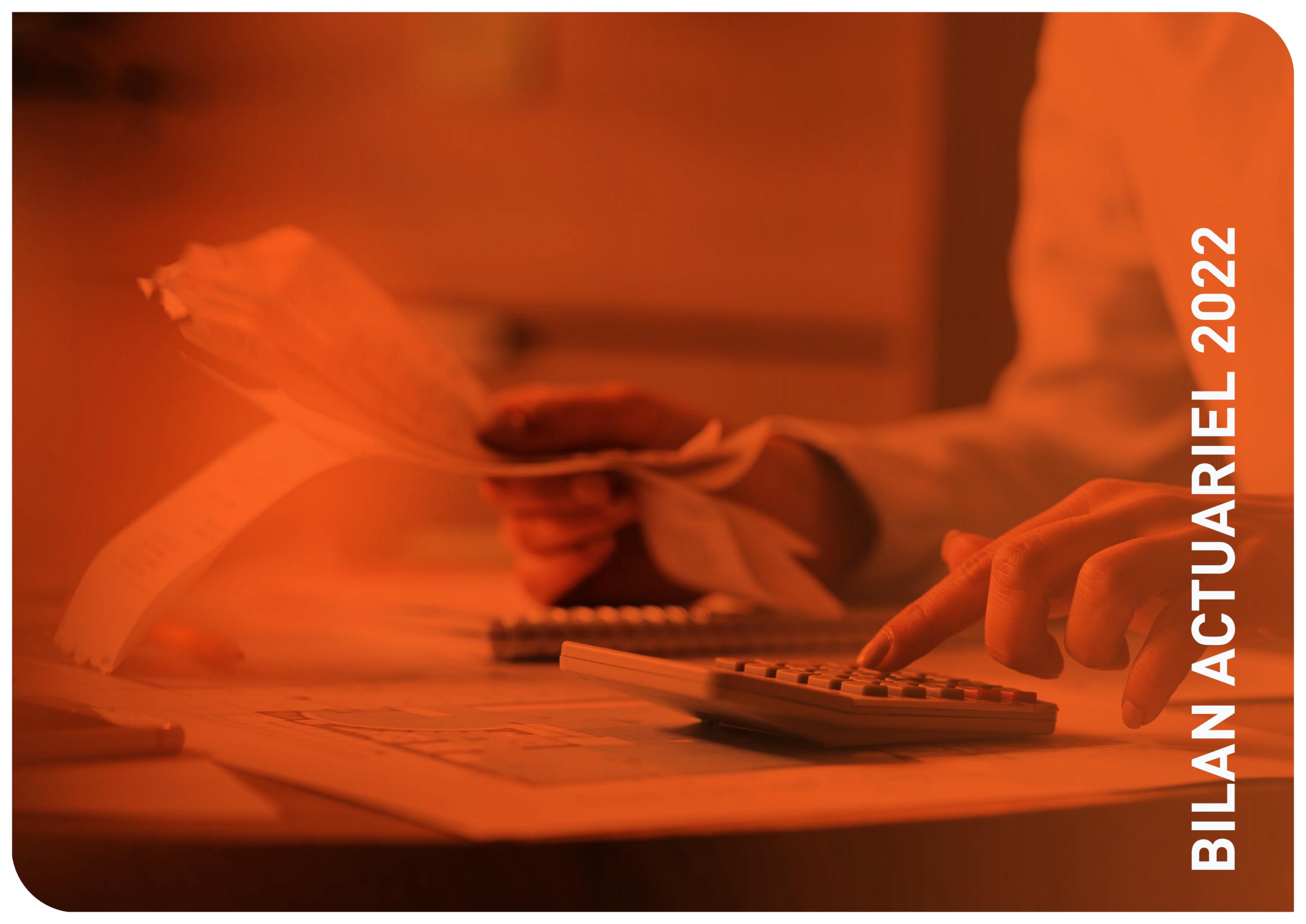
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2022

PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	15.849.257	15.172.322	4%
Provisions pour risques	15.849.257	15.172.322	4%
Provisions pour charges			
Ecart de conversion passif			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions			
PASSIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	653.995.356	709.418.380	-8%
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	653.995.356	709.418.380	-8%
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	291.913.100	324.724.264	-10%
Cotisants et contribuants créditeurs	288.725.389	296.017.643	-2%
Retenues sur pensions	3.873.573	4.779.145	-19%
Fournisseurs et comptes rattachés	27.460.195	36.822.458	-25%
Personnel créditeur	179.620	46.151	289%
Organismes sociaux créditeurs	2.761.173	1.556.087	77%
Etat créditeur	24.527.303	30.701.118	-20%
Comptes d'associés créditeurs			
Autres créanciers	9.021.419	13.039.723	-31%
Comptes de régularisation - passif	5.533.585	1.731.790	220%
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)			
TRESORERIE	-	3.780.000	-100%
TRESORERIE-PASSIF	-	3.780.000	-100%
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	-	3.780.000	-100%
TOTAL GENERAL	77.686.560.201	73.681.412.999	5%

LIBELLÉ	"OPÉRATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1"	"OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2"	"TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2"	"TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4"
1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	10.129.720.637	0	10.129.720.637	9.095.494.539
Cotisations	3.914.092.531		3.914.092.531	3.632.411.760
Contributions	6.215.628.106		6.215.628.106	5.463.082.780
* Contributions, Part patronale	5.100.025.981		5.100.025.981	4.733.795.540
* Contributions spéciales	525.274.602		525.274.602	443.746.974
* Contributions forfaitaires	235.887.018		235.887.018	183.406.768
Autres cotisations et contributions	354.440.505		354.440.505	102.133.497
2 VARIATION DES FONDS REGLEMENTAIRES				
Variation des fonds de capitalisation				
Variation des fonds et réserves de répartition				
3 PRESTATIONS ET FRAIS	6.295.606.564		6.295.606.564	8.727.551.746
Prestations	6.419.044.245		6.419.044.245	6.189.555.131
Variations des provisions pour arrérages à payer				
Variations des provisions mathématiques	-123.437.681		-123.437.681	2.537.996.615
Variations des autres provisions techniques	0		0	0
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	0		0	0
* Dotations d'exploitation	0		0	0
4 PRODUITS DES PLACEMENTS	3.190.253.276	601.836	3.190.855.111	3.769.019.830
Revenus des placements	1 203 610 531	0	1 203 610 531	1.068.717.577
Profits sur réalisation de placements	1 617 325 947	601.836	1 617 927 783	2.148.424.820
Intérêts et autres produits de placements	24.612.569	0	24.612.569	31.802.574
Reprises sur charges de placement, transfert de charges	344.704.228	0	344.704.228	520.074.859
5 CHARGES DES PLACEMENTS	2.125.076.188		2.125.076.188	347.704.147
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	-2.053.178		-2.053.178	10.255.337
Pertes sur réalisation des placements	33.911.209		33.911.209	39.401.667
Autres charges des placements	368.278		368.278	264.253
Dotations sur placement	2.092.849.879		2.092.849.879	297.782.890

A	RESULTAT TECHNIQUE	4.899.291.161	601.836	4.899.892.996	3.789.258.477
1	PRODUITS DE GESTION COURANTS	437.888.947		437.888.947	240.356.241
	Produits d'exploitation non techniques courants				
	Intérêts et autres produits non techniques courants				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits non techniques courants				
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	437.888.947		437.888.947	240.356.241
2	CHARGES DE GESTION COURANTES	1.106.505.455	41.136.588	1.147.642.043	578.429.026
	Achats consommés de matières et fournitures	15.162.475		15.162.475	13.257.717
	Autres charges externes	39.973.273		39.973.273	29.235.238
	Impôts et taxes			0	
	Charges de personnel	86.069.162	49.788	86.118.950	65.791.748
	Autres charges d'exploitation			0	
	Charges financières non techniques courantes			0	
	Dotations d'exploitation	965.300.545	41.086.800	1.006.387.345	470.144.324
B	RESULTAT DE GESTION COURANT	-668.616.508	-41.136.588	-709.753.096	-338.072.785
4	PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	72.943.980		72.943.980	38.431.209
	Produits des cessions d'immobilisations	0		0	0
	Subvention d'équilibre			0	
	Reprises sur subventions d'investissement			0	
	Autres produits non courants	69.186.809		69.186.809	37.560.338
	Reprises non courantes, transferts de charges	3.757.171		3.757.171	870.871
5	CHARGES DE GESTION NON COURANTES	91.644.242	1.485.431	93.129.674	70.241.005
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0	0	0	55.538
	Subventions accordées	0	0	0	
	Autres charges non courantes	69.491.217	1.485.431	70.976.648	40.204.392
	Dotations non courantes	4.057.175		4.057.175	8.445.059
	Retenues à la source sur les placements financiers	18.095.850		18.095.850	21.536.017
C	RESULTAT DE GESTION NON COURANT	-18.700.262	-1.485.431	-20.185.693	-31.809.796
D	RESULTAT DE GESTION (B+C)	-687.316.770	-42.622.019	-729.938.789	-369.882.581
G	RESULTAT NET	4.211.974.391	-42.020.184	4.169.954.207	3.419.375.896



A person wearing a white lab coat is seated at a desk, focused on their work. Their right hand is positioned over a calculator, with the index finger resting on one of the keys. The desk is cluttered with several sheets of paper, some of which are slightly crumpled or folded. In the background, a telephone is visible. The entire scene is bathed in a warm, monochromatic orange light, creating a professional and focused atmosphere. The text 'BILAN ACTUARIEL 2022' is printed vertically in white on the right side of the image.

BILAN ACTUARIEL 2022



BILAN ACTUARIEL 2022

PRÉAMBULE

Compte tenu des changements réglementaires et statutaires, des modifications ont été apportées au fonctionnement du régime CIMR, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2017. De ce fait, quelques paramètres servant à la réalisation du Bilan Actuariel ont été actualisés. Ce dernier permet d'effectuer des projections démographiques et financières ainsi que d'apprécier la viabilité du régime de la CIMR sur un horizon de 60 ans.

Ces changements portent sur l'introduction de nouvelles prestations, l'actualisation des coefficients actuariels et la suppression du remboursement des cotisations salariales.

Depuis l'entrée en vigueur des statuts, et au vu de la validation du projet de circulaire régissant les caisses de retraite, la CIMR se doit de réaliser un Bilan Actuariel répondant à quelques obligations réglementaires notamment l'utilisation de la table de mortalité «TV88-90» accompagnée d'une courbe des taux sans risque servant à l'actualisation des engagements.

Tous ces changements seront détaillés dans ce rapport qui s'articule autour des axes suivants :

- Valorisation des engagements selon la courbe des taux sans risque et tenant compte de la valeur Marché des provisions techniques,
- Résultats de projections démographiques et financières tenant compte de la table prospective CIMR et de la TV88-90,
- Tests de sensibilité.

Par ailleurs, les simulations réalisées en envisageant plusieurs scénarii ont montré que le régime de la CIMR reste pérenne malgré les fortes secousses qu'il va endurer.

VALORISATION DES ENGAGEMENTS EN MILLIARDS

Hypothèses retenues dans le calcul : Provisions techniques en valeur Marché et la TV 88-90 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	75,02	75,02	75,02
Actifs et ayants droit	723,8	283,8	140,4
TOTAL	798,8	358,8	215,4

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis	215,4	215,4	215,4
Droits futurs	583,4	143,4	-
TOTAL	798,8	358,8	215,4

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	797,36	120,09	-

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Provisions Techniques	81,6	81,6	81,6

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources ^(a)	878,9	201,7	81,6

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	- 80,1	157,2	133,8

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	110,03%	56,20%	37,87%
Taux de couverture	37,87%		

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2022

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

Hypothèses	Valeurs retenues dans les projections du scénario de base
Taux de rendement financier	3,88% (+ Test de sensibilité)
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnels	Courbe des taux sans risque*
Evolution du salaire moyen du stock reconduit entre N et N-1	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,7 ans et une dérive de 1 trimestre/an

Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions techniques au 31/12/2022	76,9 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2022	81,6 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

*Jointe en annexe

Tous les tests de sensibilité seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 26,7 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

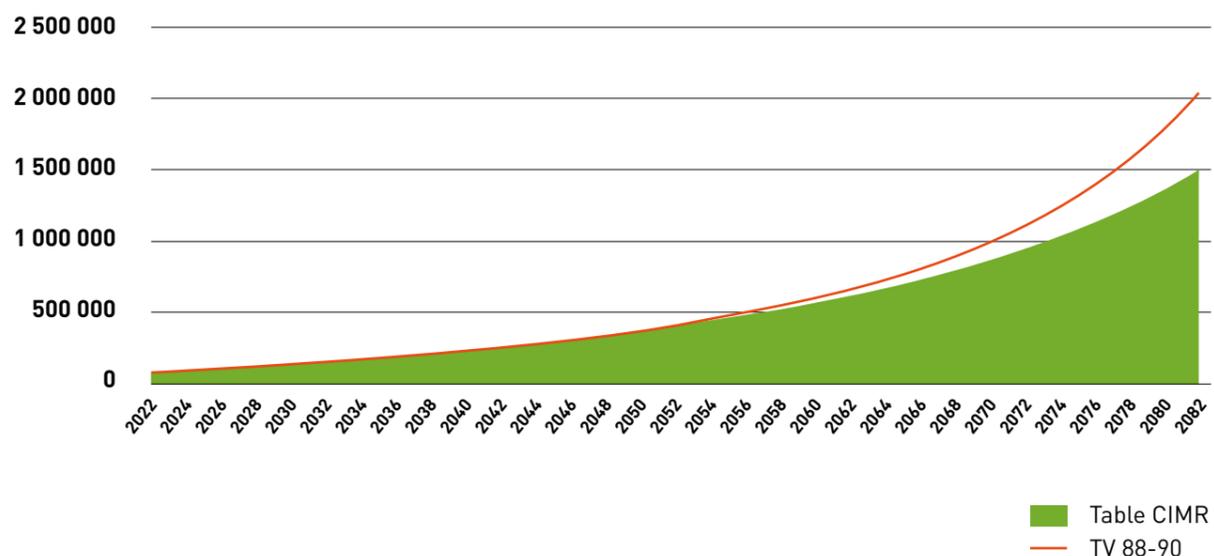
Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

PROFIL DES PROVISIONS TECHNIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les provisions techniques projetées en 2022 sur l'horizon de 60 ans se présentent comme suit :

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque la projection des provisions techniques est toujours positive avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté

TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

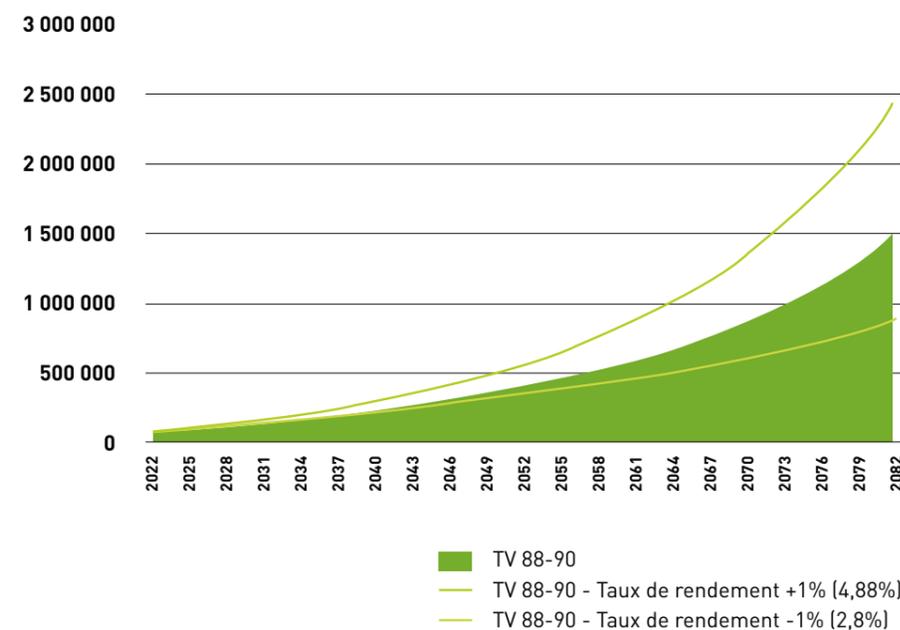
TAUX DE PLACEMENT

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

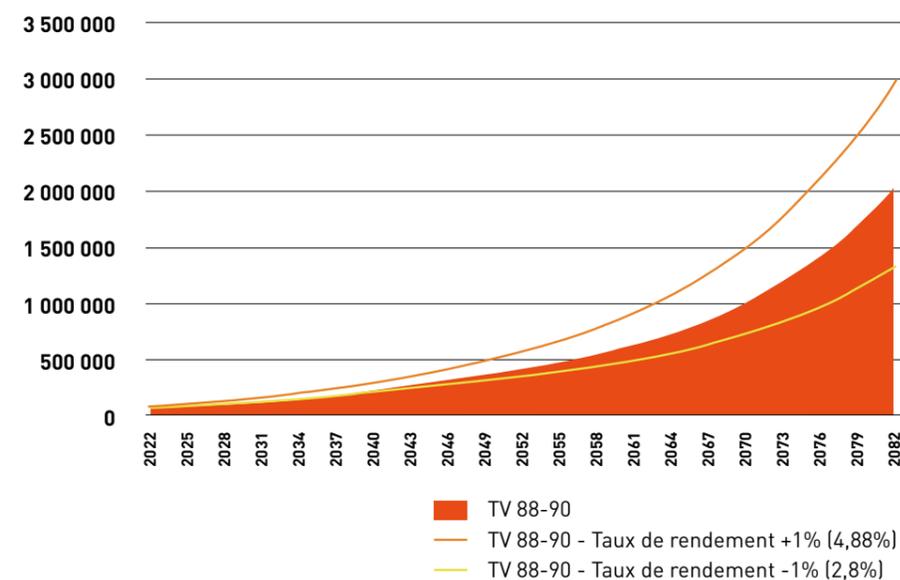
- Un rendement de 2,88%, soit -1%,
- Un rendement de 4,88%, soit +1%,

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



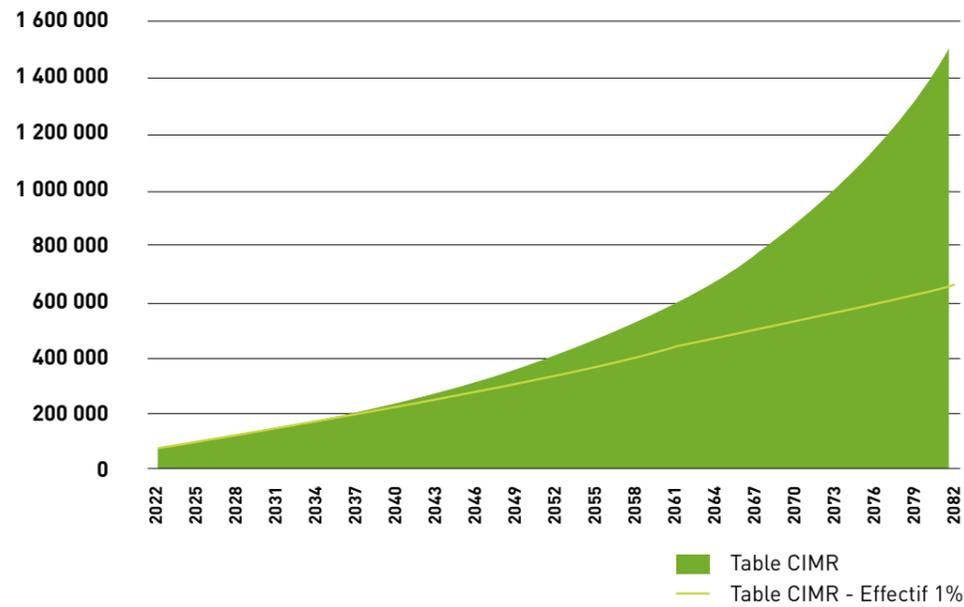
Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 2,88%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l'horizon.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

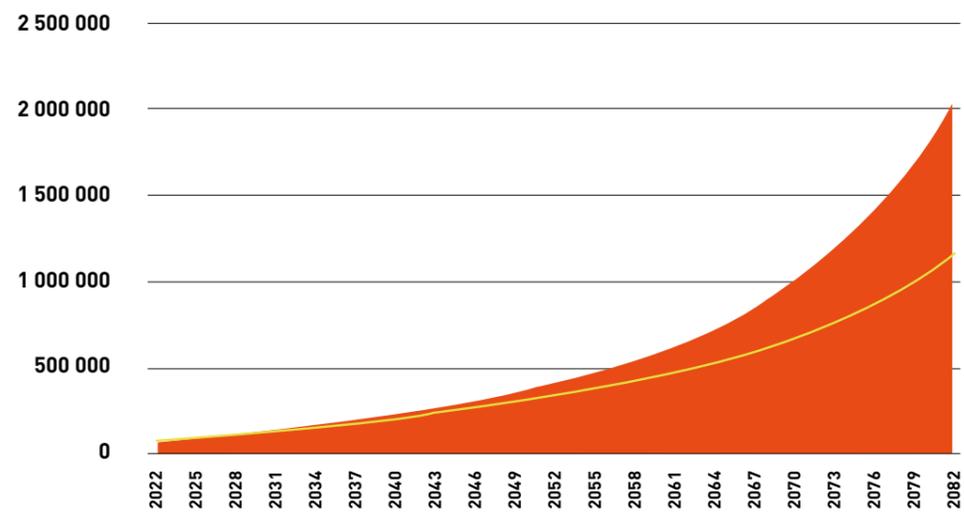
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5 % par an.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.



03

AUDIT
ET CERTIFICATIONS





RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (la « Caisse »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de provisions et réserves techniques de 72.846.761.380,73 MAD et une réserve de l'exercice de 4.169.954.207,23 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 24 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Ouhada - Casablanca
Tél : 05 22 54 21 00 - Fax : 05 22 29 56 70

Faiçal MEHOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle B. Abdelmouctar - Casablanca
10 359 - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (LLG)
Fax : 0522 423 400
Adnane LOUKILI
Associé





**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS
VISÉES À L'ARTICLE 15
DES STATUTS DE LA
CIMR - EXERCICE DU
1^{ER} JANVIER AU
31 DÉCEMBRE 2022**

Fidarc
Grant Thornton

Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Othss Slaoui
Casablanca, Maroc

mazars

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration

1.1. Convention d'acquisition des titres de la société AL MADA VENTURE CAP

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, M. Hassan OURIAGLI, Président Directeur Général d'AL MADA Capital, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur de la CIMR et M. Ramsès ARROUB Président Directeur Général de Wafa Assurances, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur également de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** Souscription de la CIMR dans le cadre d'une augmentation de capital, à hauteur de 275 MMAD aux titres de la société AL MADA VENTURE CAP, société par actions simplifiée au capital de 110.000.000 dirhams.
- **Date de la convention :** 13/10/2022.
- **Montant de l'engagement :** 275.000.000,00 MAD.
- **Montant versé au titre de l'exercice :** 25.000.000,00 MAD.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant) rémunérées, accordées par la CIMR à la société H PARTNERS, détenue à hauteur de 7,14%

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil de surveillance de la société H PARTNERS SA.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société H PARTNERS.
- **Date de la convention :** 26/07/2021 et avenant en date 26/08/2021.
- **Conditions de rémunération :** La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société H PARTNERS à un taux égal au taux bons de trésor de 10 ans majoré de 300 points de base arrêté année par année au 1er janvier et pour la première année à la date de versement de l'avance. Le taux applicable en 2022 est de 5,33% annuel HT.
- **Montant de l'avance :** 2.999.067,00 MAD ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022 :** 2.999.067,00 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 145.721,94 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.2. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat :** La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat :** 03/07/2019.
- **Montant du loyer :** 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 72.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.3. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat :** La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat :** 03/07/2019.
- **Montant du loyer :** 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 72.000,00 MAD.

- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.4. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2022 ce taux est fixé à 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 82.738.234,60 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 1.059.067,05 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 13.304.386,00 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.5. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
 - **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
 - **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 7.281.238,64 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 132.896,32 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 957.948,28
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.6. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2022 ce taux est fixé à 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 981.358,54 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 16.058,07 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 197.318,28 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.7. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2022 ce taux est fixé à 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 3.864.280,75 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 75.731,77 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 417.542,28 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.8. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.

- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2022 ce taux est fixé à 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2022** : 1.936.490,57 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 42.371,27 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 217.425,20 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.9. **Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
 - **Date de la convention** : 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2022 ce taux est fixé à 1,42% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 15.340.162,36 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 54.508,00 MAD ;
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 195.833,24 MAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.10. **Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.**
- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2022** : 1.718.282,12 MAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 21.959,65 MAD ;

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.11. **Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
 - **Date de l'opération** : 05/06/2017.
 - **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
 - **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice** : 4.622.516,00MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.12. **Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :**
- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFABANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK.
 - **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWAFABANK à la CIMR.
 - **Date de la convention** : 15/06/2017.
 - **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.

- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : 2.394.457,00 MAD.
- Sommes versées au titre de l'exercice : 2.394.457,00 MAD.

Casablanca, le 24 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Member of the Grant Thornton
Network
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 42 00 Fax : 05 22 29 56 79
Faïçal MEKOUAR
Associé

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Adnan LOUKIL (L.G.)
Associé 0522 423 400



RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte.

Deloitte Conseil
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites
Boulevard de l'Aéropostale et Boulevard Main Street
Casa Hanfa Hay Hassani
CASABLANCA

Paris, le 23 février 2023

Monsieur le Président Directeur Général,

Par le présent courrier, nous avons le plaisir de vous confirmer la certification des travaux du Bilan Actuariel 2022 de la CIMR.

Nos travaux de certification, menés à partir de nos outils internes sur la base des données transmises par vos équipes nous ont permis de valider, sur pièce et sur place, la réalisation du Bilan Actuariel

Après avoir examiné le Cahier des Hypothèses Actuarielles, analysé les données utilisées en amont, ainsi que les résultats produits par les outils de simulation, **nous validons ainsi les travaux menés et les résultats obtenus.**

Nous validons également le calcul des critères de pérennité définis en application des dispositions du 2ème alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 10 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et au vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Nous tenons à souligner la disponibilité et le grand professionnalisme de vos équipes et tout particulièrement de votre Département Actuariat et de Monsieur le Directeur Exécutif.

Nous vous souhaitons bonne réception de notre rapport de certification du Bilan Actuariel, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DELOITTE CONSEIL
6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
Société par actions simplifiée au capital de 4 100
401 948 245 RCS NANTERRE
TVA : FR 14 401 948 245

Patrice PLOUVIER



A photograph of a business meeting with several people in suits looking at documents on a table. One person is pointing at a document with a pen. The image is overlaid with a green gradient.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2022 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 soldé avec un montant de la dotation à la réserve de prévoyance de 4 170 Millions de dhs, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2022.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 23 Mars 2023, décide le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans de :

- M. Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA;
- M. Mohamed Karim MOUNIR, représentant la BCP;
- M. Ramsès ARROUB, représentant WAFA ASSURANCE;
- M. Saïd ELHADI, représentant SONASID.

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2022, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de n'engager aucune réforme paramétrique.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.





AGENCES CASABLANCA

Agence centrale

Résidence Sara, Angle rue
mohamed El Fidouzi et rue
des hôpitaux

Agence Belvédère

Boulevard Mohamed
V. Résidence Acacia N°650



AGENCE AGADIR

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Dlalate
- Agadir



AGENCE FÈS

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR,
Résidence Houda – Fès



AGENCE MARRAKECH

Arrondissement Guéliz,
boulevard Prince Moulay
Abdellah, Menara,
15. Yasmine Majorelle –
Marrakech



AGENCE RABAT

Avenue Hassan II, Imm. F
479, Résidence Ahssan Dar
2, Agdal Riad - Rabat



AGENCE TANGER

47 Bd Mohammed V,
Résidence Diamant Vert
2ème étage, Bureau 24 CP
90 000- Tange



AGENCE MEKNÈS

Rue Pasteur N°3,
Résidence Pasteur, 1^{er}
étage – Meknès



AGENCE OUJDA

36, rue de
Casablanca – Oujda



AGENCE TÉTOUAN

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe,
bloc A n°8,
1^{er} étage – Tétouan



WWW.CIMR.MA
0522 424 888